18 septembre 2009 - Seul le prononcé fait foi

Télécharger le .pdf

Lettre de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, et Mme Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, adressée à M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations unies, sur la lutte contre le réchauffement climatique, le 18 septembre 2009.

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans moins de cent jours, les 192 États membres des Nations Unies prendront des décisions dont dépend l'avenir de l'humanité et celui de notre planète.

Nous vous remercions d'avoir pris l'initiative de convoquer le 22 septembre à New York un sommet consacré au changement climatique. Nous devons accélérer le rythme des négociations internationales maintenant. Ce sommet doit être celui de la mobilisation politique pour parvenir à un accord mondial ambitieux à Copenhague. Nous devons y donner un mandat clair à nos négociateurs pour aboutir à un accord permettant de limiter l'élévation des températures dans le monde à 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle.

L'Union européenne a pris des engagements à la hauteur de l'enjeu. Nous nous sommes dotés d'un cadre législatif avec l'adoption du paquet énergie-climat et nous sommes déterminés à aller plus loin dans le cadre d'un accord international ambitieux. L'Union européenne est déterminée à engager la transformation majeure de l'économie et de la société indispensable pour une croissance sobre en carbone.

Mais cette transformation n'aura de sens que s'il existe partout dans le monde une réelle volonté de dépasser les intérêts particuliers : tous les pays ont intérêt à s'engager sur le chemin d'un développement économique et social à faible émission de carbone.

Les grandes lignes de l'accord qui doit être adopté à Copenhague se dessinent. Elles doivent être précisées dès le 22 septembre avec la volonté d'aboutir à un consensus en décembre sur quatre points essentiels :

- un objectif global de limitation de l'élévation des températures dans le monde à 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle, ce qui rendra nécessaire la réduction d'au moins 50% des émissions mondiales d'ici à 2050 par rapport au niveau de 1990 £
- des engagements contraignants et ambitieux des pays développés, cohérents avec l'objectif qu'ils ont adopté en juillet à L'Aquila de réduire leurs émissions d'au moins 80% d'ici à 2050 : les pays développés doivent s'engager à faire des efforts comparables à moyen terme (2020 et au-delà) et à définir des trajectoires qui soient compatibles avec l'objectif à long terme £
- l'engagement pris en particulier par les pays émergents de réduire la croissance de leurs émissions par rapport au niveau actuel et d'adopter un calendrier conforme aux données fournies par la science et reposant sur le principe de « responsabilités communes mais différenciées » et de capacités respectives de chacun. Dans ce contexte, les pays en développement doivent s'engager à établir et à rendre publics avant 2012 des « plans de croissance sobre en carbone ». En contrepartie, les pays développés doivent s'engager à les aider à définir ces plans et à les mettre en oeuvre £
- d'une manière plus générale, nous devons nous mettre d'accord sur des mécanismes efficaces

pour appuyer les politiques de réduction d'émissions et d'adaptation dans les pays en développement, aussi bien en termes de financement que dans le cadre d'une coopération technologique. Il sera nécessaire de recourir à des mécanismes nouveaux tels qu'un marché international du carbone amélioré, mais aussi aux moyens de financement internes dans les pays en développement les plus avancés sur le plan économique.

En ce qui concerne les finances publiques, tous les pays, à l'exception des plus pauvres, doivent s'engager financièrement en fonction du niveau de leurs émissions et de leur capacité de paiement. Pour pouvoir agir rapidement et tirer parti de l'expérience acquise ces dernières années, la communauté internationale doit s'appuyer en priorité sur les institutions existantes, notamment le Fonds pour l'Environnement mondial. Pour assurer un soutien financier aux pays en développement, l'Union européenne est prête à apporter sa juste part.

Deux autres éléments nous paraissent importants pour parvenir à un accord efficace et équitable :

- il ne serait pas acceptable que les efforts des pays les plus ambitieux soient compromis par les fuites de carbone qui résulteraient de l'absence ou de l'insuffisance d'action de certains. Pour cette raison, il doit être possible de mettre en place des mesures d'ajustement appropriées visant les pays qui ne respecteraient pas cet accord ou n'en seraient pas partie £
- en outre, une nouvelle architecture institutionnelle devra être mise en place et favoriser l'émergence d'un droit international de l'environnement. La gouvernance de l'environnement devra être repensée. Nous devons nous appuyer sur la dynamique enclenchée par Copenhague pour progresser encore sur la voie de la création d'une Organisation mondiale de l'Environnement.

Monsieur le Secrétaire Général, le rendez-vous de New York doit permettre un pas décisif vers un accord global et ambitieux à Copenhague. Avec le concours de tous nos partenaires de l'Union européenne, vous pouvez compter sur notre détermination à faire du Sommet du 22 septembre un succès.